



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/166

S/17842

14 février 1986

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 14 février 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-après, le texte du message en date du 14 février 1986 que vous a adressé S. Exc. El-Hadj Hissein Habré, président de la République du Tchad :

"J'ai l'honneur d'attirer une fois de plus votre attention sur la situation de guerre dramatique qu'a allumée le régime de Tripoli au Tchad depuis lundi 10 février à 12 h 45 (GMT). L'attitude expectative de la communauté internationale face au défi libyen sans cesse renouvelé encourage le régime terroriste de Tripoli à multiplier ses actes de terrorisme, de déstabilisation et d'agression dans le monde et plus particulièrement contre le Tchad, menaçant ainsi constamment la paix et la sécurité internationales dans notre sous-région et dans le monde. Jouissant de l'impunité, le régime de Kadhafi a attaqué successivement Kouba-Olanga, Om-Chalaba, Kalait et Korotoro les 10 et 12 février. Les forces armées nationales tchadiennes ont repoussé à Kouba et Korotoro l'ennemi libyen. Cependant, les combats se poursuivent à Omchalaba-Kalait. Cette nouvelle agression libyenne contre le Tchad a été soigneusement préparée et dirigée pour saboter et annihiler les efforts couronnés de succès des pays amis du Tchad et la disponibilité totale du Gouvernement tchadien et des opposants qui ont abouti aux accords de Libreville sur la réconciliation nationale. Ce faisant, le régime de Tripoli espère achever son oeuvre expansionniste au Tchad dont près de la moitié du territoire est occupée en violation flagrante des Chartes de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple du Tchad poursuivra sa juste lutte pour sauvegarder l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tchad.

Face à la situation très grave créée par la Libye, le Gouvernement tchadien lance un appel pressant à tous les Etats Membres pour qu'ils usent de leur autorité afin que les droits inaliénables du peuple tchadien soient respectés par le régime terroriste, fasciste et expansionniste de Tripoli.

Par sa note No 0159/MAEC/DG, datée du 11 février 1986, le Gouvernement tchadien a demandé au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres la question du conflit Tchad-Libye.

Très haute considération,

El-Hadj Hissein Habré

Président de la République
du Tchad"

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points intitulés "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats" et "Règlement pacifique des différends entre Etats".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mahamat Ali ADOUM
